

**Avis
sur le Plan métropolitain de gestion
des matières résiduelles (PMGMR)**

présenté

**aux consultations publiques PMGMR
de la
Communauté métropolitaine de Montréal**

**par le
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)**

Janvier 2004

Table des matières

| | |
|---------------------------------|---|
| Introduction | 4 |
| Les ICI absents du plan | 5 |
| Le report de l'échéancier | 6 |
| Conclusion | 7 |

Introduction

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), présent dans la vie montréalaise depuis le 20 février 1920, est le porte-parole régional de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Il regroupe 575 syndicats affiliés à la CSN à Montréal, à Laval, au Nunavik et à la Baie James. Il représente plus de 85 000 travailleuses et travailleurs oeuvrant dans tous les secteurs d'activités et répartis dans quelque 1200 lieux de travail.

Dans ses rangs, des femmes et des hommes travaillent aussi bien dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans les institutions scolaires, les manufactures, les usines, les commerces, les bureaux, les ateliers, les médias, les organismes gouvernementaux ainsi que dans le secteur de la construction.

Elles et ils appartiennent à tous les groupes d'âge et proviennent de partout dans le monde : on y retrouve des Montréalaises et des Montréalais natifs de Montréal ou des différentes régions du Québec mais également des personnes provenant d'à peu près partout dans le monde. En termes de composition, notre membership reflète bien la réalité socioculturelle de Montréal. En effet, nous comptons dans nos rangs près de 20 000 affiliés provenant de pas moins d'une trentaine de communautés culturelles autres que québécoise francophone de souche.

Dans le cadre de l'application de la loi 90, la CSN a obtenu de la FAQDD deux budgets. Le premier était destiné à la prestation de service en formation auprès de ses syndicats et, le second, était destiné à la mise en place de projets de gestion des matières résiduelles dans des entreprises où ce plan était implanté.

La CSN a, dans le cadre de la formation, produit un guide syndical sur le traitement des matières résiduelles en milieu de travail.

Le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a pour sa part organisé une formation pour une centaine de militantes et de militants syndicaux. À cette occasion, le principal commentaire invoqué a été l'absence de mesures coercitives face aux employeurs, l'atteinte des objectifs était peu probable puisque, pour la majorité d'entre eux, la gestion des matières résiduelles représente des coûts supplémentaires. D'ailleurs, nous avons constaté lors de nos sessions que certaines entreprises qui avaient eu des expériences intéressantes étaient celles où la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles générait des économies pour l'employeur.

En raison de ces commentaires le CCMM (CSN) considère que le plan métropolitain de gestion des matières résiduelles déposé par la Communauté métropolitaine de Montréal présente deux grandes failles susceptibles de nuire aux objectifs fixés par la loi.

Les ICI absents du plan

Malgré l'importance des matières résiduelles produites par les ICI, soit 43 % des matières produites sur l'ensemble du territoire de la CMM, le plan de gestion des matières résiduelles proposé n'en tient absolument pas compte. Il nous propose une panoplie de mesures destinées à réduire la masse des matières résiduelles dont la responsabilité relève uniquement des citoyennes et des citoyens avec la participation plus ou moins effective de leur municipalité. Nous déplorons cette situation car, à notre avis, l'absence de dispositions de réduction des matières résiduelles dans ces deux secteurs irresponsabilise et encourage les ICI dans leur course folle aux profits et ce, aux dépens du cadre de vie des citoyennes, des citoyens et de l'environnement. Leur responsabilité en ce qui concerne la dégradation de l'environnement est grande et il est légitime d'exiger un meilleur encadrement de leurs activités.

Par ailleurs, il faut relever que leurs matières résiduelles, leurs déchets se retrouvent dans nos sites d'enfouissement qui sont comme vous le savez sous la responsabilité des municipalités. Ironie du sort ! Les citoyennes et les citoyens payeurs de taxes, ces citoyens responsables qui recyclent de plus en plus afin que notre planète soit préservée, ces mêmes citoyens se retrouvent à faire les frais de la déresponsabilisation des ICI. Les sites d'enfouissement sont dans leur cour, attaquant inlassablement leur santé et leur qualité de vie !

Si des efforts sont nécessaires, tous doivent y participer. ICI, CRD, citoyennes et citoyens sinon les efforts exigés des citoyens seront rapidement défaits et le résultat escompté, soit la réduction des matières résiduelles, risque de ne jamais se réaliser. Notre planète est en danger et seul le législateur peut contraindre et forcer les entreprises à respecter l'environnement.

Le report de l'échéancier

L'autre point que nous voulons soulever concerne le report de l'échéancier. Nous sommes évidemment en désaccord et profondément déçus.

Ce report de l'échéancier, décidé par les élu-es de la CMM, nous éclaire sur leur réelle volonté politique face au problème de la gestion des matières résiduelles. La loi prévoit l'atteinte des objectifs en 2008 et nos élu-es décident d'en reporter la date à 2013 ! Ce laxisme illustre éloquemment le peu d'intérêt que la problématique de l'environnement revêt à leurs yeux.

Pour nous, cette question est prioritaire et les municipalités doivent prendre leur responsabilité en envoyant un message clair à la population; un message exprimant la gravité de la situation et l'urgence d'y remédier rapidement ensemble, au plus tard en 2008.

Nous exigeons donc que des efforts soient immédiatement investis afin que les objectifs définis dans la loi soient atteints le plus rapidement possible, dès 2008.

Conclusion

En conclusion, nous croyons que pour que le PMGMR soit crédible, il doit contenir des mesures qui contraignent les ICI à appliquer les objectifs que la loi leur impose et maintenir l'échéance de 2008 pour l'atteinte des objectifs.